

≡ Sommaire

- Édito
- Questions à...
- La vie d'un projet
- Le point sur...
- Comment monter un projet ?

≡ Édito

Pourquoi une lettre FSE ?

Pour que chacun, dans l'académie, puisse apprécier la richesse et la diversité des projets mis en œuvre dans le cadre de la programmation du Fonds social européen « Compétitivité régionale et emploi », en direction des publics les plus fragilisés, et en mesurer l'impact : élèves en décrochage scolaire, en risque d'abandon scolaire précoce, publics de la Mission Générale d'Insertion, élèves de l'enseignement professionnel repérés en difficulté de maîtrise de la langue française ...

Les projets visent également l'insertion durable de personnes en situation précaire, difficile dans le monde du travail : contrats aidés de l'académie de Paris, travailleurs handicapés, femmes en difficulté d'insertion dans le secteur des services à la personne...

Les nombreux acteurs se sont investis dans les projets pour la réussite des participants dans la voie scolaire ou professionnelle.

Nous souhaitons que cette lettre soit un moyen de vous informer, mais aussi de communiquer sur les résultats des projets. Si vous souhaitez vous porter volontaire pour un article, monter un projet, ou simplement en savoir plus sur le FSE, n'hésitez pas à nous contacter !

Sylvie Korb – Claudine Crinon

≡ **Questions à... Philippe Lormeau,**
enseignant de SVT au collège Louise Michel (Paris, 10^{ème}) et coordonnateur d'un Dispositif de Socialisation et d'Apprentissage depuis 2004

Le succès du DSA « Louise Michel »

Pourquoi avez-vous fait appel au FSE ?

Pour monter un DSA, les établissements disposent d'heures supplémentaires (HSA) allouées aux enseignants. Nous n'avons pas de budget pour recourir à des prestataires externes. Le FSE est donc un moyen de varier les intervenants et de faire entrer des personnes extérieures qui sont susceptibles d'avoir à faire aux adolescents, comme les éducateurs de rue, les structures d'accueil... Nous essayons d'instaurer un réel partenariat, une continuité avec l'extérieur.

Quels sont, selon vous les aspects positifs et négatifs d'une telle démarche ?

L'aspect négatif, bien sûr, est le côté administratif et financier. Ce n'est pas notre métier ! Sinon, ce qui me semble primordial est l'ouverture vers l'extérieur, les activités différentes que l'on propose aux élèves en difficulté. Les intervenants extérieurs

apportent une complémentarité et une remise en question de nos pratiques pédagogiques. Le jeune n'est plus considéré seulement comme un élève, mais comme un individu à part entière, et à travers différents regards. Cela modifie l'image un peu figée de l'école. C'est un apport mutuel. Je quitterais le DSA si nous n'avions plus ces intervenants !

Quels sont les bénéfices constatés sur les élèves ?

Au sortir du DSA, l'élève reprend confiance en l'adulte et va plus facilement l'aborder, lui demander de l'aide. Sur le long terme, au collège, nous n'avons jamais eu aucun problème d'orientation avec un élève de DSA. Tous ont choisi leur voie, ils ne l'ont pas subie. Un élève de 3^{ème} qui se destinait à un Bac Pro est même revenu me demander conseil et a finalement intégré une 2^{nde} générale !

Quelques idées ?

On se heurte aux obstacles administratifs et financiers. Pourquoi ne pas apprendre les uns des autres, faire des échanges de pratiques entre DSA ? Mutualiser les outils de gestions ? Ou tout simplement échanger sur nos expériences du FSE ?

Sophie Prade

≡ La vie d'un projet

Si « Corinthe » était une cité grecque antique avec un rayonnement important vers l'étranger, c'est aussi le nom d'un projet européen de l'académie de Paris cofinancé par le FSE. Ce projet, piloté par le GRETA des Métiers de la Santé et du Social, vise la reconnaissance - notamment par la validation des acquis de l'expérience - et le développement des compétences pour les travailleurs handicapés des établissements de travail protégé. C'est dans ce cadre que cinq travailleurs handicapés, participant à une démarche de VAE dans le domaine des espaces verts, ont effectué en 2009 un séjour de deux jours à Rotterdam afin de rencontrer leurs homologues hollandais, faire une observation sur site et enrichir leur dossier VAE par une expérience personnelle d'immersion dans un établissement de travail protégé dans un autre pays européen.

Cette étape est couronnée de succès : le 12 février 2010, les cinq travailleurs handicapés se sont vus remettre leur diplôme du CAPA « travaux paysagers ». Un moment important et plein d'émotions, tant pour les travailleurs que pour les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et les équipes du GRETA elles-mêmes. Ainsi Moussa témoigne « *J'ai aimé aller dans*

d'autres ESAT, j'ai pu comparer les méthodes de travail et j'ai particulièrement apprécié le voyage en Hollande et la rencontre avec les collègues de là-bas. » Et Guillaume de renchérir « J'ai appris les noms des plantes en latin, c'était super ! Je ne travaille plus en ESAT ; je suis à la Mairie et j'attends ma titularisation. ».

Le GRETA a décidé de faire de l'accompagnement des travailleurs handicapés à la mobilité son cheval de bataille. Il est envisagé qu'en 2010 deux autres groupes suivent le mouvement d'ouverture à l'étranger pour partir l'un aux Pays-Bas (secteur des espaces verts) et l'autre en Italie (secteur de la restauration). Expérience inédite pour ces personnes peu habituées à sortir d'un contexte familial mais qui leur ouvre de riches perspectives...

Le séjour à l'étranger et l'obtention d'un diplôme par la VAE sont autant de pas vers l'emploi en milieu ordinaire. Saluons donc la motivation et l'énergie de ces personnes et des équipes qui ont su faire fi des obstacles pour tendre vers plus d'égalité. La participation de l'Europe à l'insertion des travailleurs handicapés prend ici tout son sens.

Céline Arnaud



Le Fonds Social Européen investit dans la formation tout au long de la vie

≡ Le point sur... le FSE

Institué par le Traité de Rome en 1957, le Fonds social européen est un des trois fonds structurels dont l'objectif est de développer les compétences et d'améliorer les perspectives professionnelles des citoyens européens.

Le programme actuel « *Compétitivité régionale et emploi 2007-2013* », met l'accent sur des initiatives et projets visant à lutter contre le chômage, favoriser l'insertion sociale et professionnelle, soutenir la formation tout au long de la vie, lutter contre toutes les formes de discrimination, combattre le décrochage scolaire, promouvoir l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Au niveau de la France, les mesures dédiées aux structures de formation continue et initiale de l'Éducation nationale invitent notamment à :

- **lutter contre l'échec scolaire et la déscolarisation ;**
- **valoriser l'enseignement professionnel ;**
- **améliorer l'offre de formation du réseau des Greta ;**
- **faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi.**

Le FSE dans l'académie de Paris

Le FSE est un outil privilégié au service de la stratégie de l'académie en matière d'accompagnement des élèves en risque de décrochage, d'actions concernant l'éducation et la formation tout au long de la vie, d'insertion professionnelle des publics en difficulté.

Des partenariats se sont développés depuis 2001 avec les services de la Direction générale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle, et ceux de la Préfecture de Région, autorités de gestion du FSE en Ile-de-France.

La convention cadre signée en 2004 a délégué au GIP-FCIP de Paris (Groupement d'Intérêt Public-Formation Continue et Insertion Professionnelle) la programmation et la gestion des financements FSE pour l'académie. Une cellule d'assistance technique a donc été mise en place grâce aux moyens apportés par le rectorat et la DRTEFP. Cette cellule offre ses services aux porteurs de projets – établissements du second degré, GRETA, services académiques – tant dans le montage des dossiers que dans le suivi des actions, en respectant les règles de gestion communautaires. Elle aide les porteurs à rentrer au mieux dans cette culture de projet soutenue financièrement et administrativement par le FSE.

Citons entre autres exemples, des projets cofinancés pour :

- des collégiens bénéficiant des dispositifs de socialisation et d'apprentissage et des lycéens en risque de décrochage scolaire, des élèves nouvellement arrivés et scolarisés dans des classes d'accueil, des jeunes bénéficiant de la Mission Générale d'Insertion ;
- des publics fragilisés en difficulté d'insertion (travailleurs handicapés, personnels en contrats aidés et/ou en démarche de VAE, etc.).

Jean-Claude Arrougé

≡ Comment monter un projet ?

Monter un projet FSE n'est pas mission impossible mais requiert investissement, précision et méthode.

« Construire un projet FSE, c'est s'interroger sur la construction de sa démarche et sa capacité à la porter jusqu'au bout »

En amont d'une demande de concours, le porteur de projet travaille sur ses objectifs, son programme d'actions, les résultats attendus, les indicateurs à mettre en place pour les évaluer et le budget nécessaire pour les atteindre. Il doit trouver au préalable des financements auprès de ses partenaires ou sur sa trésorerie propre. Avant de solliciter le FSE, le projet doit déjà être réfléchi.

C'est à partir de là que le FSE entre en jeu... pour apporter un « plus », un aspect innovant que des financements initiaux du porteur ne lui permettraient pas de prendre en charge. Les membres de la cellule d'assistance technique accompagnent le porteur de projet tout au long du montage, de l'appropriation des priorités stratégiques du FSE, au bouclage final du plan de financement. Ce sont ces priorités d'actions qui rendent le projet éligible au soutien communautaire, décrites dans le « Programme Opérationnel », document de référence constitué de 4 axes stratégiques pour mettre en œuvre le programme national FSE « *Compétitivité régionale et Emploi* ».

Attention : sans contrepartie, le Fonds Social Européen ne peut pas être engagé. Il est donc primordial, dès le montage, de s'assurer que l'ensemble de l'équipe est prêt à s'investir dans une telle démarche car c'est souvent leur temps qui constitue cette précieuse contrepartie.

Elisabeth Godefroy

≡ Les dossiers des projets peuvent être déposés tout au long de l'année auprès de la cellule FSE. Ils font ensuite l'objet d'une instruction par la cellule avant le passage en Commission Technique Académique. Des CTA ont lieu environ tous les deux mois. La prochaine CTA se tiendra dans la première quinzaine de juillet 2010. Si vous souhaitez faire valider un dossier lors de cette CTA, il doit parvenir à la cellule dans la première quinzaine de juin. N'hésitez pas à prendre contact dès maintenant !

Cellule d'Assistance Technique FSE du GIP-FCIP

44, rue Alphonse Penaud, 75020-Paris

Tél. : 01 44 62 39 36

Fax : 01 44 62 39 51

<http://gipfse.scola.ac-paris.fr>



La Lettre du Fonds Social Européen est une publication du GIP-FCIP de Paris

Responsables de la publication : Sylvie Korb, Claudine Crinon

Rédacteurs : Céline Arnaud, Jean-Claude Arrougé, Elisabeth Godefroy, Sophie Prade

Collaborateurs : Zohra Ajem, Marie-Noëlle Deguines, Jean-Pierre Martinet

Dépôt légal en cours